



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trentième session

Khartoum (Soudan), 19-23 février 2018

**Rapport sur les recommandations formulées à la vingt-neuvième session
de la Conférence régionale pour l'Afrique**

Résumé

Le présent rapport fait le point sur la suite donnée, en 2016-2017, aux recommandations formulées à la vingt-neuvième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

Rapport sur les recommandations formulées à la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Afrique

Le tableau ci-dessous présente les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique. Le numéro indiqué correspond à celui qui figure dans le résumé des principales recommandations présenté dans le rapport de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. Les recommandations apparaissent en gras et sont suivies des principaux résultats obtenus.

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales

A. Partenariats public-privé pour une croissance agricole inclusive

Activités prioritaires de la FAO dans la région

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



ARC30

Recommandations	Observations
i) Mettre au point de nouvelles analyses approfondies afin de faire ressortir des cas dans lesquels des plateformes de partenariat public-privé (PPP) ont permis d'obtenir des effets positifs concrets et durables;	D'autres cas ont été documentés en Éthiopie, au Kenya, au Rwanda et en Ouganda. Les rapports seront disponibles à la mi-2018.
ii) Continuer d'encourager l'action collective et le renforcement des capacités des petits exploitants afin d'accroître la participation aux chaînes de valeur modernes;	<p>Des formations sur les modèles d'activité inclusifs ont été proposées dans plusieurs pays. Ces formations fournissent des indications et des outils aux agents de l'État, aux acteurs du secteur privé et à la société civile favorisant l'intégration efficace des petits producteurs dans les chaînes de valeur agricoles modernes.</p> <p>Le Fonds fiduciaire africain de solidarité a apporté son soutien au Projet pour l'autonomisation des femmes en agriculture, ainsi qu'aux coopératives de femmes rurales en Gambie. Au Swaziland, les femmes engagées dans la filière de la patate douce ont reçu une formation et des équipements permettant d'apporter de la valeur ajoutée et d'améliorer la sécurité alimentaire et la rentabilité de leur activité.</p> <p>La FAO met actuellement en place, par l'intermédiaire de son Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs, le projet «Permettre aux femmes de tirer profit plus équitablement des chaînes de valeur agroalimentaires» au Burkina Faso, en Éthiopie, au Kenya, au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Maroc, au Rwanda et en Tunisie. Le projet apporte une assistance technique et un soutien aux politiques en vue de réduire les obstacles auxquels sont confrontées les agricultrices et les productrices pour participer aux marchés locaux, nationaux et mondiaux. Il contribue à la mise en place de chaînes de valeur plus inclusives, à la diversification des systèmes de moyens d'existence ruraux, et à la réduction de la pauvreté en favorisant l'accès des femmes aux marchés et aux revenus.</p> <p>Via un autre projet soutenu par le Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs (Développement des chaînes de valeur à l'appui d'une intensification durable en Afrique), les capacités des petits producteurs au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Mali, au Mozambique, au Nigéria, en République Démocratique du Congo, au Rwanda, au Tchad et en Zambie ont été renforcées en matière</p>

	<p>d'agro-entrepreneuriat. Les responsables politiques ont quant à eux été sensibilisés à la question des cadres institutionnels à l'appui de l'agro-entrepreneuriat dans leur pays.</p>
<p>iii) aider les États Membres à promouvoir des cadres solides en matière d'institutions, de politiques et de réglementation, y compris les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi que des processus transparents concernant le choix des partenaires privés et des projets qui seront menés dans le cadre de partenariats public-privé;</p>	<p>Grâce au partenariat avec l'Union africaine et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les principaux indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition ont été intégrés de façon systématique dans le cadre de résultats du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), sa stratégie de mise en œuvre et sa feuille de route. Dix-neuf pays ont bénéficié d'une aide à la formulation ou à l'actualisation de politiques et stratégies concernant la sécurité alimentaire et la nutrition qui intègrent de façon systématique la nutrition, la protection sociale, l'emploi des jeunes et/ou l'autonomisation des femmes. Un nouveau Plan régional d'investissement agricole pour l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a par ailleurs été élaboré et adopté de sorte que la nutrition en soit partie intégrante. Les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) ont été revus et/ou reformulés de manière à ce qu'ils soient en accord avec les engagements politiques pris au titre de la Déclaration de Malabo dans plusieurs pays.</p> <p>L'Alliance parlementaire panafricaine en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition a été lancée dans l'objectif de faire figurer la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition parmi les priorités politiques et législatives.</p> <p>Dans le cadre du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) et du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA), les pays ont eu la possibilité de discuter de la situation et des tendances des stocks de poissons et des moyens d'améliorer la collaboration régionale en faveur d'une mise en œuvre efficace, en Afrique, des normes internationales dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable.</p> <p>Les principaux résultats obtenus par la FAO dans le domaine des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers concernent principalement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation via des ateliers organisés à différents niveaux (régional, national et local); - l'analyse des instruments juridiques liés à la gouvernance des régimes fonciers;

	<ul style="list-style-type: none"> - la proposition de nouvelles lois foncières au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe (en cours); - l'élaboration d'un projet en Guinée-Bissau qui utilise les principes des Directives volontaires; - la résolution et la gestion de conflits liés à la terre, en recourant aux méthodes de la FAO grâce aux Directives volontaires, à la Gestion alternative des conflits fonciers et au Développement territorial participatif et négocié; - le partage des expériences relatives à l'utilisation efficiente des principes des Directives volontaires au sein des organisations de la société civile et des organisations locales et la promotion des politiques et des cadres qui influencent les acteurs et traitent les problèmes en lien avec l'utilisation durable des terres.
<p>iv) redoubler d'efforts afin que des mesures appropriées – lourdes ou modérées – de gestion des risques liés aux activités agricoles (catastrophes, etc.) soient prises et renforcées, au bénéfice des petits exploitants (assurances agricoles, notamment);</p>	<p>Les efforts ont surtout porté sur l'élaboration de stratégies destinées à accroître la résilience aux niveaux national, sous-régional et régional.</p> <p>Ainsi, la collaboration en matière de gestion des risques de catastrophes en agriculture et d'activités en faveur de la résilience, avec un accent mis sur les petits producteurs et les communautés vulnérables, a été renforcée avec les pays mais aussi avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) (Afrique de l'Ouest), l'IGAD (Afrique de l'Est), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) (Afrique australe) et la Commission de l'Union africaine.</p> <p>En outre, un appui technique et opérationnel a été prêté à la première Conférence africaine sur la sécheresse, tenue en Namibie en août 2016. Les participants ont adopté un Cadre stratégique relatif à la gestion de la sécheresse et au renforcement de la résilience en Afrique, afin d'orienter les approches nationales en matière de gestion de la sécheresse sur le continent.</p> <p>Les efforts consentis pour mesurer la résilience via le Modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience (RIMA) ont été poursuivis. Ils ont en particulier porté sur les partenariats avec le CILSS et l'IGAD dans les sous-régions d'Afrique de l'Ouest et de l'Est (Corne de l'Afrique et Sahel) et sur l'évaluation de la vulnérabilité, notamment via le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et le Cadre harmonisé (couvrant toutes les sous-régions, y compris l'Afrique centrale et australe).</p>

	<p>Un important soutien est fourni aux communautés et aux ménages afin qu'ils adoptent des mesures adéquates de prévention, de réduction et d'atténuation des risques pour renforcer la résilience, notamment par l'intermédiaire d'approches communautaires comme les écoles pratiques d'agriculture et les Caisses de résilience.</p> <p>La préparation et la conduite des interventions en cas d'urgence ont été renforcées via des plans d'urgence, des initiatives de renforcement des capacités, la coordination sectorielle en cas d'urgence et la fourniture d'une aide agricole d'urgence pour faire face aux chocs et aux crises qui touchent l'agriculture et la sécurité alimentaire.</p> <p>En particulier, les réactions rapides de l'Organisation ont permis d'apporter des réponses efficaces aux crises majeures, notamment les crises de sécurité alimentaire provoquées par les conflits dans la région du lac Tchad et au Soudan du Sud, ainsi qu'au phénomène El Niño en Afrique australe et en Éthiopie.</p> <p>Un appui est actuellement fourni en vue d'atténuer les effets de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique, ainsi qu'une aide technique pour gérer les menaces transfrontières, notamment la crise actuellement provoquée par la légionnaire d'automne et les foyers de maladies animales.</p>
<p>v) créer un groupe d'experts sur les partenariats public-privé, qui sera chargé d'analyser en profondeur la nature et les types de partenariats les plus adaptés selon les circonstances, et de donner des avis d'experts aux pays africains;</p>	<p>Un projet régional du Programme de coopération technique dans le domaine agroalimentaire mis en œuvre conjointement avec l'Union africaine prévoit la création d'une plateforme agroalimentaire continentale qui comprend un cadre pour les PPP agricoles afin de fournir des lignes directrices aux pays africains.</p>
<p>vi) veiller à ce qu'une attention particulière soit portée aux jeunes dans le domaine des systèmes agroalimentaires;</p>	<p>La FAO propose des formations dans le domaine agroalimentaire et de l'entrepreneuriat aux petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA) sur tout le continent africain. La priorité est accordée aux jeunes et aux femmes.</p> <p>La FAO a lancé son Programme régional spécial «Emploi des jeunes: favoriser des emplois décents dans les secteurs agricole et agroalimentaire» dans l'objectif de promouvoir la</p>

	<p>généralisation des interventions menées par la FAO et d'autres organisations en faveur de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les chaînes de valeur agricoles.</p> <p>Dans chaque pays, le programme a choisi un ou deux points d'entrée parmi les suivants: i) emploi des jeunes et entrepreneuriat dans certaines filières ou sous-secteurs agricoles; ii) intégration des jeunes dans les systèmes alimentaires, notamment par la promotion des investissements agricoles responsables; iii) emplois verts dans une agriculture intelligente face au climat et la gestion des ressources naturelles; iv) programmes d'urgence pour l'emploi visant à renforcer la résilience dans les pays en situation de crise prolongée; v) liens avec les interventions de protection sociale comme les programmes de travaux publics, les programmes d'urgence pour l'emploi et les marchés publics préférentiels; vi) participation égale des jeunes femmes en répondant à leurs besoins et priorités spécifiques; vii) attention particulière accordée aux catégories vulnérables de jeunes ruraux comme les migrants, les décrocheurs scolaires, les adolescents, les réfugiés, etc.</p> <p>Plusieurs projets concernant les chaînes de valeur et dirigés par des jeunes ont été mis en œuvre par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire africain de solidarité dans environ 15 pays de toutes les sous-régions de l'Afrique subsaharienne.</p> <p>Via un autre projet soutenu par le Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs (Développement des chaînes de valeur à l'appui d'une intensification durable en Afrique), les capacités des petits producteurs au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Mali, au Mozambique, au Nigéria, en République Démocratique du Congo, au Rwanda, au Tchad et en Zambie, notamment des jeunes et des femmes, ont été renforcées grâce à des formations en entrepreneuriat agricole.</p> <p>La FAO a fourni un appui technique à l'élaboration des politiques/stratégies/programmes en faveur de l'emploi des jeunes dans l'agriculture au Bénin, en Gambie, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda et au Sénégal, entre autres. À ce propos, l'approche nationale intégrée, financée par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, a été expérimentée avec succès en Ouganda et au Sénégal.</p>
--	---

B. Tendances et enjeux dans l'alimentation et l'agriculture pour une action régionale et nationale dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD)	
Recommandations	Observations
18. Les participants ont recommandé à la FAO:	
i) de continuer à mettre à disposition des États Membres ses connaissances et ses compétences spécialisées afin de les aider à intervenir de manière efficace face à ces tendances et problèmes dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier dans les domaines suivants:	
<p>a) développement des filières;</p> <p>b) emploi des jeunes;</p> <p>c) technologies de l'information et des communications appliquées à l'agriculture;</p> <p>d) protection sociale;</p> <p>e) politiques et accords liés au commerce;</p> <p>f) données, systèmes d'information et statistiques pour améliorer les politiques et les stratégies, et systèmes de suivi et évaluation; et</p> <p>g) renforcement de la résilience pour favoriser l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.</p>	<p>Un appui technique est fourni pour aider les pays en matière de résilience climatique en vue d'élaborer des programmes stratégiques sur la résistance aux chocs climatiques.</p> <p>L'Initiative régionale «Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique» a permis de mieux traiter les questions portant sur l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, la mesure de la résilience, l'analyse des tendances et les systèmes d'alerte précoce et d'intervention rapide, et d'éclairer les décisions et les actions des pays relatives aux politiques et aux programmes.</p> <p>La FAO a apporté un soutien technique et financier aux pays et à l'alliance UA-NEPAD pour l'agriculture intelligente face au climat en vue de renforcer les capacités et d'améliorer l'environnement institutionnel des pays en faveur de cette agriculture.</p> <p>Dans le domaine des politiques et des accords liés au commerce, la FAO soutient les activités de renforcement des capacités menées en Afrique de l'Est et en Afrique australe via deux sessions de cours en ligne sur les échanges commerciaux et la sécurité alimentaire et sur les accords commerciaux concernant l'agriculture. La FAO a également aidé le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie à évaluer les politiques et les ressources et à identifier les</p>

	<p>lacunes et les synergies en vue d'améliorer l'harmonisation des objectifs et des priorités en question.</p> <p>En ce qui concerne le développement des chaînes de valeur, la FAO a aidé les pays africains à promouvoir une intensification durable tout en intégrant les activités et acteurs non agricoles et intervenant après la production dans les chaînes de valeur d'une manière qui conduit à la création d'emplois et à l'augmentation des emplois salariés. Les participants des douze pays (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Mali, Mozambique, Nigéria, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad et Zambie) ont été invités à participer à une formation donnée au Centre Songhaï afin de renforcer leurs compétences à entreprendre dans le domaine agricole.</p> <p>En collaboration avec le Réseau panafricain des incubateurs d'entreprises agroalimentaires, plusieurs entreprises agroalimentaires engagées dans des activités de transformation, de mécanisation, de logistique et de commerce ont été recensées et accompagnées. Les PME ont en outre bénéficié d'une formation sur les marchés (<i>Making Markets Matter Course</i>). Deux formations destinées aux formateurs ont été organisées (une anglophone et une francophone) afin de disposer de davantage de formateurs compétents dans le domaine des modèles d'activité inclusifs.</p> <p>En collaboration avec l'Association africaine du crédit rural et agricole (AFRACA), la FAO a organisé des formations à l'intention des institutions financières (en particulier les banques et les organismes de microfinancement) sur la manière d'analyser et de financer les projets dans l'agroalimentaire.</p> <p>La FAO a continué d'apporter une aide technique régulière aux pays et aux communautés économiques régionales (CEDEAO) en matière de collecte de données, de systèmes d'information, de statistiques et de renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation, en particulier pour les objectifs de développement durable dont les 21 indicateurs relèvent de la responsabilité de la FAO. Elle a en outre favorisé la mise en œuvre du Programme mondial de recensement agricole 2020 pour les pays africains francophones. Une Assistance technique pour la mise en œuvre du recensement de l'agriculture et de l'élevage et des projets d'élaboration de statistiques au Cameroun, aux Comores, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Gabon, au Ghana, en Guinée, en Guinée équatoriale, au Libéria, au Mali, au Sénégal et au</p>
--	---

Tchad. La FAO a également participé à l'élaboration des documents du nouveau projet de recensement de l'agriculture et de l'élevage (Angola, Cameroun, Gabon, Guinée, Mali et Sénégal). Le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique effectue le suivi de deux activités majeures du programme de recherche de Stratégie globale. L'une porte sur la méthodologie des enquêtes sur les cultures légumières et l'autre sur le rapprochement des données.

En collaboration avec les États Membres et les communautés économiques régionales, la FAO a conduit des évaluations nationales de la situation en matière de parité hommes-femmes dans les secteurs agricole et rural en Afrique. Les rapports fournissent des données de référence pour le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, des objectifs de développement durable (ODD) et des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) dans l'optique de l'égalité des sexes, tout en étayant l'élaboration de la deuxième génération de PNIA en cours de préparation dans de nombreux pays, ainsi que d'autres politiques et programmes agricoles. Les informations et données collectées contribueront à enrichir les connaissances et les bases de données de la FAO et des communautés économiques régionales.

Dans le domaine de la protection sociale, la FAO soutient l'élaboration, sur la base de données probantes, de politiques, de programmes et d'investissements faisant le lien entre l'agriculture et la protection sociale en vue d'accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Un Programme de coopération technique (PCT) a été mis en œuvre au Burkina Faso, au Niger, au Sénégal et au Tchad afin d'aider à la rédaction de documents stratégiques faisant le lien entre la protection sociale, l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans le cadre du PCT, une évaluation des politiques de protection sociale et de l'environnement programmatique et des liens avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été effectuée dans les pays concernés.

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

A. III. Questions relatives au Programme et au budget

A. Activités prioritaires de la FAO en Afrique

Recommandations	Observations
<p>Les participants ont recommandé à la FAO:</p>	
<p>i) de continuer à améliorer les résultats et les effets de ses programmes grâce, notamment, à un meilleur ciblage des cadres de programmation par pays contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation et des ODD;</p>	<p>Entre janvier 2016 et le 15 septembre 2017, 16 cadres de programmation par pays ont été mis en place pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Libéria, le Mozambique, le Niger, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe. Ces cadres sont centrés sur les priorités gouvernementales et harmonisés avec les objectifs stratégiques de l'Organisation. Les cibles des ODD ont été définies en avril 2017 afin de permettre aux pays d'aligner leurs cadres de programmation. Pour améliorer l'intégration transversale lors de la mise en œuvre des cadres de programmation et renforcer leur impact, l'apport d'un soutien coordonné a été encouragé afin d'aider à passer d'une approche de projets à une approche plus programmatique au niveau des pays. Ces efforts seront poursuivis en 2018.</p>
<p>ii) de renforcer les partenariats avec les États Membres, en collaboration avec des institutions sous-régionales, régionales et internationales, en fournissant des avis sur les politiques, en contribuant au renforcement des capacités et en s'appuyant sur ses travaux normatifs;</p>	<p>Dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, la FAO a aidé la CEDEAO, ses États Membres et les acteurs et partenaires pertinents à évaluer la première génération de politiques agricoles régionales (ECOWAP) et de plans d'investissement agricole en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle tant à l'échelle régionale que nationale, ainsi qu'à préparer la deuxième génération de documents stratégiques pour 2016-2025.</p> <p>Lors du lancement de l'élaboration du plan régional d'investissement agricole (PRIA) et des plans nationaux (PNIA) à Abidjan en 2016, la FAO a aidé la CEDEAO à mettre en place le Cadre d'orientation stratégique de la politique agricole commune de la Communauté (ECOWAP) pour 2016-2025 et le Plan régional d'investissement pour l'agriculture et la</p>

	<p>sécurité alimentaire et nutritionnelle pour 2016-2020, ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation de l'ECOWAP 2025, approuvé par le Comité ministériel technique spécialisé en agriculture, environnement et ressources en eau de la CEDEAO en décembre 2016.</p> <p>Outre l'accompagnement technique apporté aux 15 États Membres pour adapter l'ECOWAP 2025, la Déclaration de Malabo de l'Union africaine, les ODD, la déclaration et le Cadre d'actions de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et les vingt et unième et vingt-deuxième sessions de la Conférence des Parties (COP21 et COP22) à leurs plans stratégiques à long terme, la FAO propose une aide personnalisée à huit pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cabo Verde, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Niger, Sierra Leone et Togo); dans le cadre de deux projets régionaux mis en œuvre en collaboration avec la Direction de l'agriculture et du développement rural de la CEDEAO et l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (GCP/RAF/476/GER et GCP/RAF/461/SPA), il est escompté qu'en mars 2018 tous les membres auront approuvé et commencé à appliquer leur PNIA en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>La FAO et la Commission de la CEDEAO ont engagé un dialogue consultatif en mars 2017 pour convenir des mesures à prendre pour renforcer leurs partenariats en fonction des priorités définies en matière d'agriculture, d'environnement et de ressources naturelles. La principale recommandation en cours de mise en œuvre est la préparation d'un plan de travail commun à long terme concernant la coopération FAO-CEDEAO pour 2018-2025, qui inclut les organes régionaux techniques et d'intégration comme l'UEMOA et le CILSS.</p> <p>En outre, dans le cadre de la coopération tripartite entre la CEDEAO, la FAO et Israël, plusieurs visites d'étude ont été organisées dans l'objectif de renforcer les capacités de la Commission de la CEDAO et des États Membres à améliorer la productivité agricole dans les zones arides et semi-arides; ces visites ont notamment concerné l'élevage et l'alimentation des animaux, les stratégies pour resserrer les liens entre la recherche appliquée, la vulgarisation et les agriculteurs, l'irrigation au goutte-à-goutte, etc. Les</p>
--	--

	<p>priorités en matière de suivi comprennent, en partenariat avec la CEDEAO/CORAF, l'examen et l'amélioration de l'approche ouest-africaine de la Recherche agricole intégrée pour le développement et le renforcement des neuf pôles d'excellence sous-régionaux, les modules de formation personnalisée en Israël et en Afrique et la promotion d'un engagement politique plus ferme et d'une meilleure gouvernance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>La FAO aide le Secrétariat général de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) à préparer l'organisation d'une réunion de travail régionale pour la mobilisation de ressources destinées à la mise en œuvre des douze projets intégrés du Programme régional d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN).</p> <p>Conformément au Programme régional pour les semences de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la FAO a aidé les six États Membres de cette communauté économique régionale à évaluer leurs capacités institutionnelles (y compris celles du secteur privé) en matière de création de systèmes semenciers et en particulier dans le domaine des questions réglementaires.</p> <p>La FAO a établi un partenariat solide avec les communautés économiques régionales (CEDEAO, CEEAC) via des programmes de coopération technique concernant des Plans d'investissement agricole régionaux et nationaux tenant compte de la parité dans le but de réaliser le Défi Faim zéro. Via ces programmes de coopération technique, la FAO apporte son soutien aux communautés économiques régionales dans l'élaboration de leurs plans d'action relatifs à la parité et à l'agriculture. La préparation de deux publications est également en cours: FAO-CEDEAO et FAO-CEEAC sur les perspectives régionales en matière de parité et de systèmes agroalimentaires. Une évaluation sexospécifique de la première génération de plans nationaux d'investissement agricole a par ailleurs été effectuée en collaboration avec la CEDEAO. Du 30 octobre au 2 novembre 2017, la FAO et la Commission de la CEDEAO ont conjointement organisé un atelier régional sur les Plans d'investissement agricole</p>
--	--

	<p>régionaux et nationaux tenant compte de la parité, avec la participation de 50 représentants des ministères de l'agriculture, des ministères chargés de la parité/des affaires féminines, de la Commission de la CEDEAO, du groupe sur la parité de l'ECOWAP, des organisations d'agriculteurs et des établissements universitaires et de recherche. L'objectif était de renforcer les capacités de la CEDEAO et de ses États Membres à élaborer, mettre en œuvre et effectuer le suivi des systèmes agroalimentaires et des chaînes de valeur durables et tenant compte de la parité dans le cadre d'ECOWAP 2025; et de créer une communauté de pratique dynamique pour favoriser les opportunités des femmes dans un contexte de croissance agricole accélérée et inclusive dans la région de la CEDEAO. Un atelier similaire réunissant la CEEAC et ses États Membres devrait se tenir en janvier 2018.</p> <p>La FAO aide la Commission de l'Union africaine à organiser une consultation panafricaine des femmes rurales sur la stratégie de l'UA en matière de parité (Accra, 22-24 octobre 2017). L'objectif global de cette réunion de concertation est de définir les domaines d'intervention prioritaires pour l'UA en vue d'autonomiser les femmes rurales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de systèmes agroalimentaires et de chaînes de valeur, et de gestion des ressources naturelles dans le contexte du changement climatique. La réunion offre une enceinte permettant d'instaurer des partenariats en faveur de la mise en œuvre des objectifs partagés par la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, les organismes, les bureaux de liaison de l'UA et les organisations internationales.</p>
	<p>Dans le cadre de l'initiative Zéro faim de la CEDEAO adoptée par les ministres ouest-africains en charge de l'agriculture et de l'élevage en septembre 2012, la FAO mène le déploiement de cet effort régional, avec l'appui financier des services allemands de coopération depuis 2014 via le projet «Renforcement des initiatives régionales visant à éliminer la faim et la malnutrition en Afrique de l'Ouest»; les principales réalisations stratégiques sont notamment: l'examen de la situation du droit à l'alimentation en Afrique de l'Ouest, l'analyse de l'évolution de la faim et de la malnutrition au cours des vingt dernières années, la formulation d'un cadre stratégique et d'une feuille de route pour réaliser</p>

	<p>l'objectif Faim zéro et éliminer la malnutrition en Afrique de l'Ouest d'ici à 2025, ainsi que des lignes directrices pour renforcer l'intégration de la nutrition et de la protection sociale dans les politiques et les programmes régionaux et nationaux, la promotion du droit à l'alimentation comprenant: l'élaboration de politiques relatives à l'alimentation et à la nutrition, l'appui à la création de mécanismes nationaux de coordination permettant de développer les initiatives en matière de nutrition, la sensibilisation des parlementaires et des décideurs politiques grâce à des actions de plaidoyer en faveur de l'engagement et de la participation d'acteurs non étatiques à la gouvernance d'ECOWAP 2025, et l'inscription du droit à l'alimentation dans les constitutions nationales et dans les autres instruments législatifs.</p> <p>Depuis 2016, la FAO et la CEDEAO mettent en œuvre un Programme de coopération technique sur des Plans d'investissement agricole régionaux et nationaux tenant compte de la parité dans le but de réaliser le Défi Faim zéro dans la région de la CEDEAO. L'objectif principal de ce projet est de s'assurer que la transformation du secteur agricole et la croissance agricole inclusive bénéficient pleinement aux femmes et aux jeunes et contribuent à leur autonomisation dans les États Membres de la CEDEAO. Le projet contribue pleinement à l'ECOWAP/PDDAA 2025, à l'initiative Faim zéro de la CEDEAO et au plan régional d'investissement agricole de la CEDEAO. À ce jour, 13 évaluations exhaustives de la situation en matière de parité hommes-femmes dans les secteurs agricole et rural et de la première génération des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) ont été menées à bien.</p> <p>Les rapports des évaluations révèlent des disparités en matière d'égalité hommes-femmes dans l'accès aux ressources agricoles et rurales, aux connaissances, aux opportunités, aux services et aux marchés. Ils étudient les relations hommes-femmes existantes et les lacunes en la matière dans les différents sous-secteurs de l'agriculture, et leurs possibles causes et impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils fournissent ainsi des données de référence pour éclairer l'élaboration de la deuxième génération de PNIA et le suivi de l'ECOWAP 2025 et de la mise en œuvre des ODD. Les autres activités en préparation sont notamment l'élaboration d'un projet de plan d'action de la CEDEAO sur la parité et l'agriculture; une publication commune</p>
--	---

	<p>FAO-CEDEAO sur la parité et les systèmes agroalimentaires dans la région de la CEDEAO; un atelier régional de formation pour le personnel technique de la Commission de la CEDEAO et des points de liaison de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA), du PNAI et de l'ECOWAP des ministères de l'agriculture et les représentants des ministères spécialisés dans les questions de parité.</p> <p>La FAO s'est également engagée dans des activités similaires avec la CEEAC et d'autres communautés économiques régionales en 2017.</p>
	<p>En Afrique australe, la FAO aide la CDAA à formuler un Plan régional d'investissement agricole et à établir une structure pour sa mise en œuvre. Elle a également aidé la CDAA à faire face à la pire sécheresse observée depuis 35 ans, aggravée par un phénomène El Niño très virulent en 2015/2016. À la demande du Centre des ressources phytogénétiques de la CDAA, un Programme de coopération technique a été élaboré pour appuyer ses travaux. Via le projet du Fonds fiduciaire africain de solidarité, les comités techniques de la CDAA sur les questions sanitaires et phytosanitaires, l'élevage et la culture ont vu leurs capacités renforcées, tous comme les travaux de la DCAA sur la réduction des risques liés aux pesticides.</p> <p>Par ailleurs, en Afrique australe la FAO aide également le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) à élaborer le Plan régional d'investissement agricole et à faire face aux problèmes de sécurité sanitaire des aliments en vue d'accroître les échanges intra et inter-régionaux.</p>
	<p>Le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est (SFE) a renforcé son partenariat avec les États Membres et a fourni des orientations stratégiques et a contribué au renforcement des capacités. Il a plus particulièrement appuyé les États Membres par l'intermédiaire d'un partenariat avec l'IGAD et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Le SFE a aidé l'IGAD à formuler le Plan régional d'investissement agricole (PRIA) ainsi qu'à organiser une réunion de travail sur le PRIA. Les domaines</p>

	<p>dans lesquels la CAE doit prioritairement collaborer et établir des partenariats ont été déterminés. À cette fin, le SFE et la CAE mettent en œuvre un Programme de coopération technique concernant les jeunes dans l'agriculture. Pour faire face à la sécheresse dans la sous-région, le SFE et l'IGAD ont effectué une évaluation internationale des effets de la sécheresse sur les animaux d'élevage. Le SFE a également participé à l'élaboration du plan d'intervention en cas de sécheresse des États Membres et a lancé des opérations de secours dans les pays touchés par la sécheresse. La FAO a apporté son appui à l'IGAD et aux institutions spécialisées afin d'organiser une réunion technique de haut niveau sur la sécheresse en Afrique de l'Est, les réfugiés et les migrations. Elle a en outre collaboré avec les États Membres en vue d'élaborer plusieurs stratégies pour une agriculture intelligente face au climat, le développement des cultures, la réduction des risques de catastrophes, la croissance bleue, le développement de l'élevage et des initiatives durables en faveur de l'alimentation et de la nutrition en milieu scolaire.</p> <p>La FAO a apporté un appui direct au Dispositif régional pour la résistance à la sécheresse et la viabilité de l'IGAD via la mise en œuvre d'actions internationales dans les domaines du commerce transfrontalier, de la gestion des ressources naturelles et de la prévention et de la maîtrise des ravageurs et des maladies transfrontières des animaux et des plantes, ainsi que de programmes de renforcement des capacités en matière d'analyse de la vulnérabilité et de la résilience, de politique et d'investissement.</p> <p>La FAO et l'IGAD ont appuyé les efforts des États Membres pour lutter contre les causes profondes des migrations forcées (conflits, pauvreté, chômage des jeunes, trafic d'êtres humains) via des programmes de soutien aux moyens d'existence, le partage des données et des informations, et une meilleure coordination des programmes.</p> <p>Le SFE a organisé plusieurs formations de renforcement des capacités à l'intention des hauts fonctionnaires et des agents techniques. À cet égard, des formations sur l'aquaculture en tant qu'activité commerciale ont été organisées. Le SFE a incité les dirigeants de l'IGAD à entreprendre une visite d'étude du CILSS en Afrique de l'Ouest. En matière de</p>
--	---

	<p>soutien aux politiques, le SFE a mené une étude détaillée des politiques alimentaires et nutritionnelles des communautés économiques régionales en Afrique de l'Est. Un projet de partenariat IGAD-PAA portant sur la résilience et les moyens d'existence transfrontaliers a été élaboré et a été financé par le Gouvernement suisse. Grâce à ces activités, le SFE a renforcé les partenariats avec les États Membres et les communautés économiques régionales et a également fourni un appui aux politiques et a contribué au renforcement des capacités dans les États Membres.</p>
	<p>En Afrique centrale, la FAO a travaillé en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence Panafricaine des Coopératives (CPC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à la création d'une plateforme solide pour le partage et l'élaboration des politiques dans la sous-région. La collaboration inclut des activités relatives à l'élaboration des politiques et des initiatives normatives sur les politiques sectorielles impliquant d'autres partenaires, principalement relatives aux pêches avec le Comité régional des pêches du Golfe de Guinée (COREP), à l'élevage avec la Communauté économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRA), à la recherche agricole et au renforcement des capacités avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), le Centre africain de recherche sur Bananiers et Plantains (CARBAP), le Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale (PRASAC) et l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA); et sur les forêts avec le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), le Fonds pour les forêts du bassin du Congo (FFBC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC). Les partenaires stratégiques pour la mise en œuvre du projet sont également l'Union européenne (UE) pour les pêches et la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque mondiale pour les forêts et les ressources naturelles.</p>
	<p>Concernant les travaux d'établissement des normes sur la qualité des aliments, le soutien apporté comprenait notamment: un renforcement des capacités institutionnelles et humaines à l'appui du</p>

	<p>Codex à Madagascar et au Ghana et la sensibilisation des hauts fonctionnaires des ministères de l'agriculture et du commerce des pays d'Afrique de l'Est sur des systèmes intersectoriels de contrôle de la sécurité des aliments fondés sur l'analyse des risques et la pertinence d'une participation active au Codex; et la participation aux discussions du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique sur une base harmonisée pour des législations alimentaires plus efficaces dans la région.</p>
<p>iii) de prêter un appui accru aux pays dans les domaines importants que sont l'accès aux marchés et les systèmes agroalimentaires, la gestion durable et la gouvernance des ressources naturelles, et le renforcement de la résilience en vue d'une gestion efficace des risques;</p>	<p>En termes de résilience pour une gestion efficace des risques, un renforcement des capacités et un appui technique et opérationnel ont été fournis aux niveaux national, infrarégional et régional via des approches intégrées couvrant les quatre piliers de l'objectif stratégique 5 (Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise): i. des capacités institutionnelles pour mettre en place un environnement programmatique et politique permettant de renforcer la résilience; ii. des capacités d'alerte précoce et d'analyse et de mesure de la vulnérabilité au choc et de la résilience; iii. l'application de mesures de prévention et de réduction des risques aux niveaux des communautés et des ménages; et iv. la préparation et l'intervention en cas d'urgence. L'Initiative régionale «Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique» est un instrument continental majeur à cette fin. Elle a contribué aux activités de résilience au niveau des pays et au renforcement des partenariats avec, entre autres, le CILSS (Afrique de l'Ouest), l'IGAD (Afrique de l'Est), la CDAA (Afrique australe) et la Commission de l'UA. Les partenariats sur les questions de résilience avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ont également été renforcés au niveau des pays ainsi qu'au niveau infrarégional.</p> <p>La question d'un meilleur accès aux marchés est traitée via des modèles d'activité inclusifs tels que décrits dans la section ci-dessus. Les partenariats public-privé (PPP) jouent un rôle majeur dans l'élaboration de systèmes agroalimentaires modernes en fournissant des ressources financières, une expertise technique, des technologies modernes et des compétences en gestion.</p>

<p>iv) d'aider les pays à rendre le secteur de la transformation de produits agricoles plus solide et plus inclusif, par l'utilisation de technologies adéquates et de la mécanisation, notamment pour attirer les jeunes vers les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;</p>	<p>En partenariat avec le Département de l'économie rurale et de l'agriculture de l'Union africaine, la FAO met en œuvre un Programme de coopération technique qui a pour objectif d'élaborer un Cadre pour une mécanisation agricole durable en Afrique. Le cadre a été validé avec l'appui de la FAO et est désormais à la disposition des États Membres pour les aider à élaborer leur propres Initiatives en faveur d'une mécanisation agricole durable. Avec l'appui du Gouvernement italien, la FAO met en œuvre un projet en Éthiopie en vue de créer des parcs agroalimentaires. La FAO a également commandé une étude portant sur les PPP dans le secteur agroalimentaire. Dans le même ordre d'idées, elle a réalisé une étude sur le financement par le secteur privé de l'élimination de la faim en Afrique de l'Est. Un Programme de coopération technique sur les jeunes dans l'agriculture est en cours de mis en œuvre en partenariat avec la CAE.</p>
	<p>La FAO a élaboré un nouveau programme régional spécial «Emploi des jeunes: favoriser des emplois décents dans les secteurs agricole et agroalimentaire» lancé en 2017. Un atelier consultatif multipartite est prévu en mai 2017, à Accra.</p>
	<p>La FAO apporte un soutien technique à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD dans le cadre de son programme «Avenir rural» pour la promotion de l'emploi décent des jeunes en milieu rural et de l'entrepreneuriat dans l'agriculture et l'agroalimentaire au Bénin, au Cameroun, au Malawi et au Niger. Le projet met en place une plateforme pour renforcer les synergies et les partenariats avec les programmes en cours dans les pays concernés et a pour objectif d'utiliser les interventions du projet pour mobiliser des ressources supplémentaires. La phase initiale est complétée par une mission exploratoire, un engagement politique de haut niveau et des dispositions organisationnelles entre la FAO, le NEPAD et les partenaires au niveau des pays (ministères) pour une mise en œuvre efficace. Un accord d'exécution a été signé entre le NEPAD et la FAO, suivi du décaissement des fonds. Un travail d'analyse contribuant à la finalisation d'un plan d'action national pour les pays est en cours afin d'expérimenter un ensemble d'interventions à l'appui de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités. Les établissements de formation partenaires ont été recensés dans les quatre pays; des évaluations des</p>

	<p>capacités financières et des passations de marché ont été menées au niveau des pays; et des accords de coopération sont actuellement examinés par les partenaires nationaux et les établissements de formation.</p> <p>Au cours du prochain exercice biennal, la FAO s'associera avec le Département Femmes, Genre et Développement de la Commission de l'UA et les communautés économiques régionales pour mettre en œuvre la campagne de l'Union africaine visant à bannir le travail à la houe manuelle pour reléguer celle-ci au musée, en apportant les technologies et les innovations aux femmes rurales sur le terrain.</p>
<p>v) de mobiliser des ressources financières du Fonds vert pour le climat, en partenariat avec les banques régionales de développement, et en utilisant les mécanismes et programmes de la FAO existants pour l'appui technique et le renforcement des capacités;</p>	<p>En collaboration avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la FAO a proposé des formations à destination des représentants des pays et des délégués d'autres organisations internationales sur le mécanisme de financement du Fonds vert pour le climat et sur le rôle de la FAO en tant qu'organisation accréditée par le Fonds vert pour le climat.</p> <p>Plus de 20 pays ont reçu un appui technique pour la détermination et l'élaboration de leurs idées et/ou notes conceptuelles de projets en lien avec le Fonds vert pour le climat. Six pays ont reçu un soutien financier dans le but de finaliser leur notes conceptuelles et de les soumettre au Secrétariat du Fonds vert pour le climat début 2018.</p> <p>La FAO collabore avec la BAfD dans plusieurs initiatives, dans l'objectif de mobiliser des fonds spécifiques pour le climat. Parmi ces initiatives, on peut citer le programme «Climate Smart» qui doit être présenté à la prochaine réunion du conseil d'administration de la BAfD.</p>

B. Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés	
Recommandations	Observations
24. Les participants à la Conférence régionale:	
<p>d) ont recommandé à la FAO, conformément à son mandat et aux conclusions de la vingt-septième session de la Conférence régionale pour l'Afrique en 2012:</p> <p>i) d'utiliser le critère de déficit vivrier;</p> <p>ii) de donner la priorité aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire et à déficit vivrier; et</p> <p>iii) de maintenir tous les bureaux sous-régionaux et bureaux de pays déjà en place en Afrique;</p>	<p>Comme l'indique le PTB 2018-2019, le Secrétariat a entrepris de réexaminer la portée et les modalités de la couverture du réseau décentralisé dans chaque région, conformément à la directive fournie par le Conseil à sa cent cinquante-quatrième session (mai-juin 2016). Le Conseil a reconnu qu'il était nécessaire d'actualiser la couverture des bureaux décentralisés de la FAO. La part très importante des ressources consacrées aux dépenses de personnel dans l'ouverture de crédit nette du réseau des Représentants de la FAO limite les possibilités pour l'Organisation de s'adapter aux nouveaux besoins et d'investir dans les nouvelles compétences techniques nécessaires. Partant, le Secrétariat va progressivement modifier les modalités de la couverture du réseau décentralisé durant l'exercice biennal, et prendre des mesures pour permettre une utilisation plus souple des ressources inscrites au budget. Dans cette optique, un modèle de dotation en personnel rationalisé sera mis en place graduellement pour les bureaux de pays, en fonction, entre autres, de l'envergure et de la complexité des programmes mis en œuvre dans les pays. Priorité sera donnée aux investissements dans les capacités techniques, la création de partenariats, les activités de diffusion, et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.</p>
e) ont approuvé la proposition d'examen du réseau de bureaux décentralisés dans la région Afrique, sachant que cet examen doit être tel que le processus mis en route permette de renforcer les capacités du réseau. En particulier:	(aucune contribution n'est requise)
i) Il convient de préserver le principe d'une «FAO unie» et d'un bureau par pays en fusionnant intégralement les équipes chargées de la résilience (et financées par des projets) à Dakar, Nairobi et Johannesburg avec les bureaux de pays de la FAO concernés;	Le principe d'une «FAO unie» et d'un bureau par pays est conservé et l'Organisation s'emploie à appliquer ce principe dans la mesure du possible.

<p>ii) Les capacités du Bureau régional d'Accra doivent être renforcées en tenant compte des décisions ministérielles;</p>	<p>En 2017, l'Organisation a renforcé les capacités techniques au niveau régional en créant 8 postes techniques supplémentaires.</p>
<p>iii) Il convient de renforcer le Bureau sous-régional d'Addis-Abeba en raison de la présence de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA);</p>	<p>Le Secrétariat a pris des mesures pour renforcer le SFE, notamment le rôle de liaison du Bureau avec l'UA et la CAE. Plus précisément, deux nouveaux postes ont été ouverts au Bureau – Fonctionnaire chargé de la sécurité alimentaire (P4) et Fonctionnaire chargé des politiques (P5). La FAO et la CEA ont signé un protocole d'accord de coopération et ont élaboré une stratégie et un plan de mise en œuvre pour 2017 et 2018.</p>
<p>iv) Le Bureau sous-régional chargé de fournir un appui technique aux pays d'Afrique centrale doit voir ses capacités renforcées et rester à Libreville, compte tenu de l'engagement pris par le gouvernement hôte de continuer d'assurer un soutien suffisant au Bureau;</p>	<p>La décision a été prise de maintenir une équipe multidisciplinaire solide dans le bureau sous-régional de Libreville. Les principaux sujets couverts sont la foresterie, les pêches, l'élevage, l'eau et les terres, la nutrition et les politiques. Un expert en matière de suivi et d'évaluation a été nommé dans la sous-région afin de contribuer à la mise en œuvre du projet, au partage des informations et à la visibilité. Dans le domaine des forêts, des initiatives spécifiques sur les produits non ligneux et la viande de brousse ont été lancées afin de répondre aux demandes particulières dans la sous-région.</p>
<p>v) Le Bureau sous-régional chargé de fournir un appui technique aux pays d'Afrique de l'Ouest doit être situé de préférence dans un pays francophone; à cet égard, les participants ont pris note des propositions faites par la Côte d'Ivoire et par le Sénégal, qui ont offert d'accueillir le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest;</p>	<p>L'établissement d'un Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar (Sénégal) est bien avancé et celui-ci devrait être opérationnel au cours du premier trimestre de 2018.</p>
<p>vi) Le fonctionnaire technique prévu à Gaborone (Botswana) aura la responsabilité d'assurer la liaison avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et il sera également nommé Représentant de la FAO pour le Botswana;</p> <p>vii) Les correspondants nationaux assurant la représentation de la FAO dans les pays de l'océan Indien que sont les Comores, Maurice et les Seychelles, devraient être nommés Chargés de programme nationaux de la FAO à plein temps, et être placés sous la supervision et la</p>	<p>La nomination du Représentant de la FAO au Botswana, qui exercera également les fonctions de liaison avec le Secrétariat de la CDAA à Gaborone, est en cours.</p> <p>Les pays de l'océan Indien sont compris dans l'examen des bureaux de pays mené, en gardant à l'esprit les indications données par le Conseil qui stipulent que la création ou le renforcement des bureaux doit se faire sans incidence financière,</p>

<p>direction du Représentant de la FAO à Madagascar;</p>	<p>idéalement par l'intermédiaire d'accords sur le partage des coûts avec le gouvernement hôte concerné.</p>
<p>viii) Il convient de renforcer le Bureau de la FAO en Côte d'Ivoire afin que celui-ci travaille en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement et le Centre du riz pour l'Afrique;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des réunions de partenariat organisées par le Sous-Directeur général/Représentant régional (SDG/RR) dont l'objectif est de réexaminer les protocoles d'accord existants et de préparer un Accord complémentaire de coopération, qui doit être signé par le Directeur général et le Président de la BAfD; des notes conceptuelles ont été partagées avec la BAfD en vue d'une collaboration dans les domaines de la nutrition, de l'agriculture tenant compte des questions de nutrition, de la biofortification et de la sécurité sanitaire des aliments. La FAO contribue à l'élaboration de la Stratégie multisectorielle de la banque en matière de nutrition et coordonne et met en œuvre l'initiative «African Leaders for Nutrition». 2. La FAO a facilité la discussion en ligne de la Banque «Nourrir l'Afrique: L'égalité des sexes et la transformation de l'agriculture Africaine» en juillet 2017. 3. Un haut fonctionnaire du chargé du soutien à l'investissement a été affecté à la Représentation de la FAO en Côte d'Ivoire afin de renforcer le partenariat avec la Banque africaine de développement et AfricaRice et d'autres organisations régionales et internationales. 4. Deux nouveaux agents, un Fonctionnaire chargé des politiques (FIRST) et un Coordinateur du centre d'urgence pour les maladies animales transfrontalières (ECTAD) ont été nommés à la représentation de la FAO en Côte d'Ivoire et contribuent au renforcement des relations avec la BAfD dans les domaines de l'élaboration des politiques et des stratégies et des nouvelles maladies animales transfrontières. 5. Le Représentant de la FAO a été désigné comme point de liaison de la FAO pour le partenariat avec la BAfD; il a organisé des réunions avec le Président de

	<p>la Banque et le Vice-Président pour l'agriculture et le développement humain et social.</p> <p>6. Une réunion de programmation technique a été organisée pour définir les domaines qui constituent des priorités de collaboration.</p> <p>7. Les discussions relatives à la collaboration de la FAO avec la Banque concernant son programme pour une agriculture intelligente face au climat progressent.</p> <p>8. Le Représentant de la FAO a participé au groupe de haut niveau lors du lancement de la stratégie Nourrir l'Afrique, et est régulièrement invité aux manifestations organisées par la BAfD.</p> <p>9. Plusieurs missions ont été menées en Côte d'Ivoire par des fonctionnaires du cadre organique de la FAO et des experts techniques afin de travailler en étroite collaboration avec la BAfD dans le domaine de l'économie/la croissance bleue, la FAO prenant en charge les frais des représentants gouvernementaux.</p> <p>10. Des consultations périodiques avec la BAfD sur plusieurs sujets, dont la programmation d'une conférence sur la transformation des filières de l'élevage en Afrique.</p> <p>11. Deux nouveaux projets financés par la BAfD sur l'électrification des zones rurales (1,4 million d'USD) et sur l'autonomisation économique des femmes rurales (1,2 million d'USD).</p> <p>12. En novembre 2017, la FAO et la BAfD ont organisé conjointement un dialogue ministériel de haut niveau sur la réduction des pertes après récolte et l'agro-industrie à l'appui du lancement de la publication phare de la stratégie Nourrir l'Afrique de la BAfD.</p>
--	--

	<p>13. Une autre réunion de partenariat de haut niveau dirigée par le Sous-Directeur général et le Directeur général de AfricaRice en vue d'échanger les points de vue sur la situation du riz dans la région et pour évaluer le protocole d'accord signé dans le cadre de l'appui au développement du riz dans la région, y compris notamment les progrès et les perspectives de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD), coprésidée par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique et AfricaRice.</p> <p>14. Le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique et AfricaRice sont convenus de renforcer le partenariat, compte tenu des progrès accomplis, pour l'amélioration de la distribution des semences dans la région et pour un effort commun consacré à plusieurs programmes de renforcement des capacités dans les pays de la région, notamment sur la technologie et la mécanisation dans le secteur du riz, y compris les systèmes de traitement et de stockage du riz.</p> <p>15. La FAO et AfricaRice travaillent sur une proposition commune de renforcement des capacités des acteurs de la filière du riz en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée.</p>
<p>ix) Le critère des liaisons de transport ne peut pas être utilisé pour guider le processus d'examen dans la région de l'Afrique; il convient d'étudier d'autres critères, notamment la prise en compte de la population et d'autres éléments de référence, parmi ceux sur lesquels la FAO s'appuie pour prendre des décisions pour ses interventions aux niveaux national, régional et international.</p>	<p>(aucune contribution n'est requise)</p>